

Renvoi au comité des domaines de la pétition de la commune de Juranville, district de Boiscommun qui demande à utiliser la maison curiale pour y tenir ses séances, lors de la séance du 22 pluviôse an II (10 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des domaines de la pétition de la commune de Juranville, district de Boiscommun qui demande à utiliser la maison curiale pour y tenir ses séances, lors de la séance du 22 pluviôse an II (10 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 525;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_35128_t1_0525_0000_2

Fichier pdf généré le 15/05/2023

67 chemises et six paires de bas. Elle demande que la ci-devant maison curiale lui soit accordée pour tenir les séances de la commune.

Mention honorable du don, et le surplus de l'adresse renvoyé au comité des domaines (1).

32

La société populaire de Tain (2) écrit que la fête ordonnée en mémoire de la reprise de Toulon, a été célébrée dans cette commune, et qu'elle a été terminée par un don de chemises à nos braves défenseurs, par plusieurs salves d'artillerie, et par un repas républicain (3).

[Tain, 14 pluv. II] (4)

« Citoyens Représentants,

Dès que la Société populaire de la petite commune de Tain eût appris par la renommée, la victoire éclatante remportée par les vrais sans-culottes républicains sur l'infâme Toulon, sur les abominables satellites de sa trahison, elle s'apprêta avec enthousiasme pour en célébrer la fête au jour indiqué par votre décret. Ce jour fortuné arrivé, tous les citoyens se rendirent à la salle de la Société d'où partit le cortège civique pour se rendre à la place de l'Égalité et de la Liberté. Vous auriez été touchés, citoyens représentants de l'union de tous les citoyens et de leurs embrassements réciproques tous ornés de lauriers. Dans un char orné de tous les emblèmes de notre révolution étoit placée une victoire qui nous annonçoit notre bonheur et notre félicité; des enfants des deux sexes, espoir de la patrie chantoient des hymnes patriotiques, et des vieillards courbés sous le poids des années, les encourageoient par leurs faibles accents. Venoit ensuite le buste du célèbre et immortel *Marat* porté par quatre vrais sans culottes, il étoit bien l'ami du peuple, les yeux furent invariablement fixés sur lui pendant toute la marche civique mais arrivés à la place de la Montagne où nous avons planté un chêne, symbole de la Fraternité ce fut le comble de l'enthousiasme, on ne faisoit qu'une famille. La fête fut terminée par un don de chemises à nos braves défenseurs, par plusieurs salves d'artillerie, par un repas civique et républicain et par les cris mille fois répétés de « Vive la République, Vive la Montagne ».

PIGNEU, LALIER, CHADIEU, TOURNIER fils,
BELGUISE (commissaires).

33

La société populaire de l'Isle d'Aix fait part à la Convention qu'informée à l'approche de l'hiver que la garnison de l'Isle d'Aix avoit besoin de vêtements, elle ouvrit dans son sein une souscription qui, jointe à un don patriotique

des habitants, a produit 1,223 liv., qui ont été employées à acheter du drap (1).

[Ile d'Aix, 1^{er} pluv. II] (2)

« Citoyens Représentants,

Aux approches de cet hiver, la garnison de l'Isle d'Aix eut besoin de capotes. Le commandant de cette isle et la Société populaire firent tous leurs efforts auprès du commissaire ordonnateur et du général divisionnaire, pour s'en procurer, mais infructueusement. Alors cette Société pour qui tous les sacrifices ne sont rien, sentant le besoin pressant de ses frères sans culottes, ouvrit dans son sein une souscription qui, jointe à un don patriotique des habitants, leva bientôt toutes les difficultés que nous avons éprouvées jusqu'alors en produisant ensemble une somme de 1223 l.

Nous fîmes à La Rochelle, l'emplette de drap nécessaire pour les capotes dont nous avons besoin, mais le commissaire ordonnateur instruit de notre intention et de nos démarches, prit sur lui de pourvoir à cette dépense.

Nous fîmes fournis de capotes et la souscription et le don patriotique nous demeurèrent.

A la suite de cette expédition, un autre besoin non moins pressant nous a frappés. La garnison est dans le plus grand besoin de vêtements de première nécessité. Nous venons d'employer cette somme de 1223 l. en drap propre à faire des culottes. L'étoffe est en œuvre et dans peu de jours, elle sera justement répartie.

Nous trouvons, Citoyens Représentants, notre propre satisfaction dans le détail que nous vous donnons, et nous ne doutons pas que cet exemple d'humanité soit suivi de mille autres.

Nous vous saluons très fraternellement ».

ROZÉ, DEHAY, DUTHAIL.

34

La société populaire de Saumur, qui la première ait voué à la proscription la tête de notre dernier tyran, manifeste à la Convention combien elle est reconnaissante des lois sages et vigoureuses qu'elle a prises, et qui seules peuvent assurer la tranquillité publique; elle envoie le procès-verbal qui contient les détails de la fête qu'elle a célébrée en réjouissance de la reprise de Toulon; elle donne la note de diverses collectes faites dans son sein pour nos frères indigens, et pour les défenseurs de la Patrie : elle annonce le départ d'un cavalier jacobin monté et équipé à ses frais (3).

La société populaire de Saumur écrit qu'elle a célébré la fête ordonnée en mémoire de la reprise de Toulon, et l'anniversaire de la mort du tyran. Elle a armé, monté et équipé à ses frais un cavalier jacobin. Elle a fait plusieurs collectes tant pour nos frères indigens, que pour les défenseurs de la patrie, dont les blessures attestent le courage et la bravoure. Le produit

(1) P.V., XXXI, 159. Bⁱⁿ, 23 pluv. (1^{er} suppl¹).

(2) Drôme. Et non Etain.

(3) P.V., XXXI, 159. Bⁱⁿ, 22 pluv.

(4) C 292, pl. 940, p. 9.

(1) P.V., XXXI, 159. Mention dans Bⁱⁿ, 23 pluv. (1^{er} suppl¹); J. Paris, n^o 410.

(2) C 291, pl. 924, p. 12.

(3) P.V., XXXI, 159.